



Cahiers
de recherches
médiévales et
humanistes

Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

1 | 1996

Croisades et idée de croisade à la fin du Moyen Âge

Croisade contre les Boesmes, ou guerre et paix chez Jean Régnier

(Sur un passage du Livre de la Prison)

Gérard Gros



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/2519>

DOI : 10.4000/crm.2519

ISSN : 2273-0893

Éditeur

Classiques Garnier

Édition imprimée

Date de publication : 15 janvier 1996

Pagination : 105-127

ISSN : 2115-6360

Référence électronique

Gérard Gros, « Croisade contre les Boesmes, ou guerre et paix chez Jean Régnier », *Cahiers de recherches médiévales* [En ligne], 1 | 1996, mis en ligne le 05 février 2008, consulté le 30 avril 2019.

URL : <http://journals.openedition.org/crm/2519> ; DOI : 10.4000/crm.2519

Croisade contre les *Boesmes*, ou guerre et paix chez Jean Régnier (Sur un passage du *Livre de la Prison*)¹

En rupture d'office et réduit au loisir, sinon au silence, pour cause de circonstances défortunées, le malheureux prisonnier de la tour de Beauvisage, à Beauvais, croit devoir, en sa qualité d'écrivain, donner son avis sur la paix et sur la guerre. Ainsi livre-t-il à la fois son sentiment et son opinion sur une question qui - la littérature des années 1430 en témoigne - agite inévitablement son temps. Il le fait dans une longue partie, identifiée et isolée comme telle dans l'édition du *Livre de la Prison*. Comme à l'accoutumée chez les poètes de l'époque et chez Jean Régnier en particulier, il s'agit d'un ensemble complexe et d'une construction qui joue savamment sur l'agencement des formes. Par ces temps troublés de la Guerre de Cent ans, la participation à un tel débat pourrait bien ne pas être autre chose que la concession à un thème obligé. Cependant le bailli d'Auxerre, loin de s'en tenir aux généralités, qu'elles relèvent des convictions chrétiennes ou des opinions convenues, est certainement conscient d'apporter au débat contemporain et même à la réflexion sur l'actualité sa contribution d'intellectuel (ainsi que nous dirions de nos jours) et de poète. Le lecteur d'aujourd'hui peut alors à bon droit s'étonner de le voir opposer, au conflit déraisonnable et fou qu'il rejette de toutes ses forces, un projet de guerre soi-disant honorable et juste. C'est ainsi que l'idée de croisade n'en finit pas de hanter le Moyen Age finissant, avec lequel, d'ailleurs, elle ne va pas s'éteindre.

* Projet littéraire et construction formelle.

Ce développement s'ouvre et se clôt par des rubriques : *Comme ledit prisonnier se complaint des pays estranges ou il a esté bien ayse, et ou pays dont il est natif il a grant fortune et se lamente des maux qu'il voit venir en France*² - *Comment après ce que le prisonnier a parlé des faitz de la guerre il parle d'autres matieres en continuant son oeuvre*³. On ne sait quoi de vague et d'incomplet dans la formulation de ces rubriques, on ne sait quoi de relâché dans le style de leur expression donne à penser que ces titres, commis à résumer et ordonner la matière du livre à l'intention

¹ Edition employée : *Les Fortunes et Adversitez* de Jean Régnier, texte publié par E. Droz. Paris, Champion, 1923. S. A. T. F.

² Vers 1457 ; édition citée, p. 55 (au-dessus d'une gravure sur bois).

³ Vers 2123 ; *ibid.*, p. 77.

du lecteur, sont plutôt du cru du premier éditeur que de Jean Régnier lui-même⁴. Ainsi de telles rubriques, à défaut de traduire l'improbable souci classificateur du poète, prépareraient-elles - la surimpression de texte n'en est pas pour autant insignifiante - la réception de l'oeuvre par le public français du temps de François I^{er}.

La cohérence de tout le passage est assurée par une forte nécessité, qui relève de l'expérience de la captivité pour fait de guerre. Une fois achevée la *complainte* sur l'*ayse* autrefois goûtée, aux heures des promesses juvéniles, en d'*estranges* pays au climat pourtant peu tempéré⁵, l'autonomie de ces pages est soulignée par le motif de la «dépréciation de l'acteur», que le bailli prisonnier adapte aux circonstances⁶ : le moraliste qui a entrepris de parler de Guerre et Paix au royaume de France, où Fortune a endommagé tous états, craint de trop dire, et s'amuse à formuler la solution qu'il adopte dans un style pour le moins «tempéré» :

Mais la gent est de tel maniere
Si tres fiere,
Quë il convient que je m'en passe,
Ainsi que fait la chamberiere* *servante
En sa saziere* *panier
Qui farine par gros sas sasse*.⁷ *tamise

Bluter au sas à gros trous, ne pas trop regarder à passer au crible, se résigner à ne pas séparer du son la farine, c'est à quoi se résoudrait, de son aveu, le poète. Sans doute convient-il de ne point penser trop pertinemment, lorsque vous passez le temps à écrire sous les yeux d'un geôlier : Jean Régnier, prudent, regretterait de s'astreindre à ne pas tout dire, sur sa propre situation comme des secrets dont un bailli pouvait être dépositaire. Le sujet qu'il aborde, cependant, est original et ambitieux par rapport au dessein narratif du *Livre de la Prison* : réticences, précautions, hésitations s'expliquent aussi par la conscience artisanale de l'écrivain :

Il convient que trestout j'assemble
Se bien je vueil tout compasser*, *ordonner
Encor faudra il que j'en emble
Pour la doubte de rapasser*.⁸ *rabâcher

⁴ Le texte, qui semble ne s'être pas conservé manuscrit, est paru imprimé la première fois le 25 juin 1526 à Paris, pour le libraire parisien Jean de la Garde (*éd. citée*, pp. VII-VIII). La révision analytique du texte ancien qu'on imprime pourrait bien être une habitude éditoriale de ce premier tiers du XVI^e siècle. Qu'on se souvienne de Clément Marot publiant en 1533, à Paris, chez Galiot du Pré, *Les Oeuvres de François Villon de Paris, revues et remises en leur entier*, et pourvoyant de titres les pièces lyriques insérées dans le *dit*. Voir M. Lazard, «Clément Marot éditeur et lecteur de Villon», *Cahiers de l'A. I. E. F.*, mai 1980, N° 32, pp. 7-20.

⁵ Voir G. Gros, «Souvenir de lointains pays, ou : les allusions au voyage d'Orient dans le *Livre de la Prison* de Jean Régnier», *Le Mythe de Jérusalem, du Moyen Age à la Renaissance*, Etudes réunies par E. Berriot-Salvadore, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 1995, pp. 209-226.

⁶ Vers 1507-1540.

⁷ Vers 1513-1518 : c'est la seconde moitié d'un court *Lay* de douze vers.

⁸ Vers 1523-1526.

Ainsi en va-t-il de *ressasser*, dans notre langue : c'est repasser au crible, pour plus de finesse, et c'est aussi, fastidieusement, remâcher. *L'excusatio* quasi liminaire de cette partie porterait par conséquent sur la valeur esthétique de l'oeuvre non moins que sur la nature morale du propos, compte tenu, dans les deux perspectives, des conditions difficiles et aléatoires qu'impose à la composition poétique, élevée au-dessus de l'expression subjective, l'incarcération.

Voilà comment un opusculé sur Guerre et Paix prend place, comme en abîme, au *Livre de la Prison*. La nécessité qui préside à sa cohérence comporte plusieurs aspects : le motif personnel, la pensée politique et religieuse, la portée quasi philosophique. Jean Régnier a fait partout «chier lye» sous le soleil de l'Orient méditerranéen pour s'inquiéter maintenant de son sort à venir dans une France «qui a nourrie /S/a personne»⁹ mais investie par Fortune, et déboussolée. Deuxième motif, d'ordre politique et religieux : de part et d'autre de la longue méditation affleure l'image et s'esquisse l'attrait de la croisade. Au commencement est citée, dans une théorie de toponymes propres à solliciter la mémoire et l'imaginaire du voyage oriental, entre *Hierusalem* et *Cyppe*, la *Surie*¹⁰ : l'allusion, deux strophes plus loin, est reprise, puisque c'est là que le poète affirme avoir vu armer chevalier Salisbury ; mais à propos de ces parages, pourquoi jugerait-il utile de préciser qu'«En ce pays fait grant chaleur»¹¹, si ce n'est qu'outre la peine à souffrir l'intolérance du soleil, les passions pourraient s'échauffer à l'intempérance météorologique ? A la fin du long développement, Jean Régnier croit devoir justifier l'idée d'une guerre en Europe Centrale par une allégation qui tisse une correspondance avec le souvenir du Moyen Orient :

Car Boesmes sont heresiens
Et vallent pis que Suriens.¹²

Ainsi le projet d'une expédition militaire est-il soutenu par le sens de la mission religieuse. Enfin ces longues pages ne sont pas dénuées d'une réflexion quasi philosophique. L'expérience dément les vues de l'adolescence, l'existence même contredit les années de formation, ce qui, en raccourci, implique un jugement à la fois sur l'idéologie de l'époque et sur l'imaginaire du roman : à l'idéal de conquête en «Terre Foraine» (pour reprendre un terme appartenant à la toponomastique arthurienne), le déchirement franco-français s'oppose avec dérision ; la prouesse chevaleresque et l'exaltation de la grandeur ont pour pendant la misère quotidienne et le honteux spectacle de la Guerre de Cent Ans¹³.

⁹ Vers 1479-1480.

¹⁰ Vers 1470-1471.

¹¹ Vers 1473.

¹² Vers 2073-2074.

¹³ Ainsi peut être résumée la méditation qui suit, à partir du vers 2123, le long développement sur Guerre et Paix.

Telle est cette *partie* du livre, comme on eût dit dans un conte appartenant au cycle du Lancelot-Graal. Pour en résumer la forme d'un mot, c'est un *dit* fourré de pièces lyriques : une chaîne de huitains où viennent s'insérer des *lais*. En fait, la strophe à forme fixe n'est guère l'instrument d'un parti pris narratif, tandis que le lai n'est plus tout à fait lyrique.

Entre le vers 1507 et le vers 2122, on compte 25 *lays*¹⁴ séparés, ou reliés, par 22 huitains¹⁵ : on mesure, aux proportions révélées par ce seul inventaire, l'effort de Jean Régner quant à la fabrication des poèmes lyriques, dont la taille excède toujours celle du huitain, exigeant par là pour leur apprêt musical un surcroît de ciselure.

A considérer la fonction de ces pièces dans la structure de l'ensemble, impossible d'assimiler ces *lais* à des haltes lyriques dans un cheminement narratif. Le lai doit être un exercice de virtuosité poétique, ou d'habileté rhétorique à tout le moins : la réussite esthétique y relève de la diversité formelle et de l'artifice musical. A cet égard, la recherche de Jean Régner sur les rimes est assez étonnante.

Dans le jeu de la disposition alternée des timbres, on rencontre des effets de rime pour ainsi dire métathétique, vers 1881-1892 : rime a, *-(d)roit*, b, *-erre* (soit *-rè / -èr*) ; de rime consonantique, vers 1893-1904 : a, *-ure*, b, *-aire* ; de rime sémantique, vers 1925-1945 : *-faicte*, *-faire*, *-fait*, *-face*. Dans la collection de ces *lais*, une pièce est monorime - et hétérométrique¹⁶ ; la plupart, hétérométriques ou non, jouent sur la disposition spéculaire des rimes¹⁷.

Rien d'étonnant dès lors à ce que, par une sorte de contagion du style, les huitains intermédiaires adoptent eux-mêmes une disposition spéculaire des rimes : ce sont des couplets construits sur le schéma ababbaba. Ces huitains font aussi l'objet, à l'instar des *lais*, d'une recherche musicale fort appliquée pour le timbre de la rime. On relève ici encore des effets de rime consonantique : vers 1527-1534, *-(d)ire / -aire*, parfois combinés à un effet de métathèse : vers 1986-1993, *-(as)sé / -ices* ; des effets de rime sémantique : vers 1978-1985, *-corde / -corder*¹⁸ ; enfin, plus d'une fois, des effets de rime monophonique : vers 1621-1628, *-aire / -ere*, ou, en

¹⁴ L'un d'entre eux, aux vers 1893-1904, n'est pas identifié comme tel - ce qui serait de nature à confirmer l'attribution des rubriques et titres de poèmes à l'éditeur du *Livre de la Prison*. . . Mais il s'agit bien d'un *Lay*, conformément à l'une des définitions contemporaines de cette forme : douzain isométrique où la disposition des rimes obéit au schéma : aab aab bba bba, autrement dit douzain d'Hélinant, en octosyllabes (la structure est pareille à celle de la pièce précédente, vers 1881-1892).

¹⁵ Exactement, à partir du vers 1507 : lai / 8 huitains / 3 *lais* / huitain / 5 *lais* / 3 huitains / lai / 2 huitains / 3 *lais* / 4 huitains / lai + lai non identifié comme tel + 3 *lais* / huitain / lai / 2 huitains / 4 *lais* / huitain / 2 *lais*.

¹⁶ C'est un beau «*Lay de Paix*», vers 1905-1924, qui sera commenté dans la deuxième partie de cette étude.

¹⁷ Le schéma de disposition des rimes n'est autre, alors, que celui du douzain d'Hélinant, devenu dans la pratique, répétons-le, le gabarit du «*petit lai*».

¹⁸ On pense inévitablement, ici, à l'héritage de la fameuse rime «*équivoque*» mise à l'honneur par Gautier de Coinci. Ajoutons que le huitain suivant, vers 1986-1993, s'il déplore un fait - le désir d'être et la volonté d'avoir - qui depuis longtemps donnait lieu à la satire anticléricale, n'en livre pas moins le sujet même de l'histoire de Théophile, contée par Gautier de Coinci dans son recueil de *Miracles*. . .

version masculine : vers 1549-1556, *-(f)ait / -oient*, et surtout : vers 1737-1744 : *-oir / -(l)er*, et vers 1745-1752 : *-ment / -mens*.¹⁹

L'unité musicale, entre lais et huitains à deux rimes, sert l'analogie de thème et de ton. La parenté de structure des pièces lyriques et des couplets à forme fixe aboutit au même résultat. On a vu que la plupart des lais, comme les huitains, se construisent sur la disposition spéculaire des rimes ; tous ces gabarits s'ordonnent suivant le principe d'un retour, d'une réflexion, d'une spéculation. Nul besoin d'une démonstration longue pour saisir combien ces formes sont propres au discours poétique de la méditation.

Dans ces conditions, comment se réorganise le partage entre strophes à forme fixe et poèmes ? Pour amener un lai à partir du huitain, Jean Régnier recourt à la commodité de l'enchaînement de termes ou de notions. On le voit succomber à la tentation de *concaténer* par exemple en inaugurant un lai par la reprise de l'interjection «*Helas*» qui, faisant partie des accessoires de la complainte, permet la transition du général au particulier, du constat objectif à l'observation subjective²⁰. Ou bien, c'est la notion de crible qui, par le truchement du verbe *sasser*²¹, assure l'essor d'un nouveau huitain après l'achèvement du lai. Fortune, enfin, démasquée dans les tribulations qu'enregistrent les huitains, se prête à l'apostrophe dès le commencement d'un lai²².

Jean Régnier, toutefois, n'abuse pas de ce procédé, dont le caractère mécanique finirait par donner un tour factice à la technique de l'insertion. En fait, on perçoit que les lais ont pour valeur de briser la narration par le changement de discours : on parle à autrui, ou l'on rentre en soi-même. Mais, une fois appelée l'attention du public supposé, ils sont voués surtout à formuler la parole qu'on attendait²³, ce qui revient à peu près à les assujettir à des thèmes convenus. Ainsi le bailli prisonnier, endossant la responsabilité du moraliste, considère-t-il les effets de la guerre suivant les catégories des *états*²⁴, ou condamne-t-il la créature insensible aux méfaits du conflit²⁵ ; il enseigne autre part une morale²⁶ ou s'enhardit à parler en prédicateur²⁷.

¹⁹ Remarquer, pour l'effet produit par la rime, la succession de ces deux derniers couplets.

²⁰ «*Helas, n'est ce pas grant dommage De veoir tout ce que vous devise ?*» (vers 1505-1506, terminaux d'un huitain), et «*Helas, par ma foy, se je osasse. . .*» (vers 1507, premier d'un lai).

²¹ «*Ainsi que fait la chamberiere (. . .) Qui farine par gros sas sasse*» (vers 1516-1518, terminant le lai qui vient d'être évoqué), et «*Or vueil je donc trestout sasser. . .*» (vers 1519, commençant un nouveau huitain).

²² «*Bien voy que seul pas je ne suis Tresmal gouverné par Fortune. . .*» (vers 1573-1574, commençant un huitain), et «*O Fortune, tu as bien mis Le royaume de France en guerre. . .*» (vers 1581-1582, commençant le lai qui suit ce huitain). Cette fois l'on passe de la constatation subjective à la mise en cause objective.

²³ «*Quant g'y pense, le cuer me serre, Voulez vous que vous en devise ?*» (vers 1591-1592, assurant à la fin d'un lai la transition avec le lai suivant) ; «*Hors nous serions de tous tourmens, Et vous orrez tantost comment.*» (vers 1751-1752, terminant un huitain avant le commencement d'un lai).

²⁴ Vers 1593-1620 (deux lais, autonomes par la facture, mais indissociables quant au sujet).

²⁵ Vers 1629-1648 : «*Bien est de mauvaise nature La creature Qui voit la guerre si tres dure Que France endure, Qui n'a pitié en son courage. . .*»

²⁶ Vers 1829-1848. C'est une morale chrétienne : «*Helas, pour Dieu, vueillez entendre A nous amender de cuer tendre. . .*»

Ces lais sont peut-être, en définitive, les discours en forme où doit s'épanouir l'autorité du poète.

*** Guerre et Paix : témoignage et représentation.**

Au chapitre de Guerre et Paix, Jean Régnier compose plusieurs lais non insignifiants. Le fin bailli prisonnier, en mal de distractions assez exigeantes pour détourner le désespoir et tromper l'ennui, s'y exerce à la variété formelle. Comme le poète n'écrit certainement pas sans avoir lu, on ne peut moins faire que de penser à l'audience du *Lay de Paix*²⁸ d'Alain Chartier²⁹, antérieur de sept à huit années seulement à l'incarcération du bailli d'Auxerre à Beauvais³⁰, et encore (excepté pour la forme)³¹ à l'exercice à front renversé, antérieur de seulement trois années au *Livre de la Prison*³², exécuté par Pierre de Nesson, bailli d'Aigueperse au service du duc de Bourbon prisonnier : le *Lay de Guerre*³³.

Les lais en question, de Jean Régnier, maintiennent, pour caractère formel encore prépondérant du genre, la structure *esquartelée* - c'est-à-dire : formée de *quartiers* - ordonnant le poème suivant le principe du parallélisme ou le partageant en deux moitiés visant à l'effet de symétrie³⁴ ; ils appliquent encore la découpe, dite précisément *layée* (à savoir : hétérométrique) des vers, quant ils ne présentent pas à la fois, bien entendu, ces deux caractères *écartelé* et *layé*. Par ailleurs le lai - les Arts poétiques, bientôt, vont l'attester rétrospectivement³⁵ - se prêtait à la louange. Pour faire pendant, Jean Régnier l'applique éventuellement à son envers, l'invective, sans négliger le regret qui adopte le ton de la complainte.

27 Vers 1797-1816 : «Pensons, pensons que dirons Ne ferons Quant yrons Devant Dieu et compterons...»

28 Edition : André Du Chesne, *Les Oeuvres de maistre Alain Chartier...*, Paris, 1617, pp. 537-549.

29 Soit dit en passant, dans une perspective purement géographique, Alain Chartier avait reçu en bénéfice, avant 1426, la cure de Saint-Lambert-des-Levées, au diocèse d'Auxerre (voir *Dictionnaire des Lettres Françaises, Le Moyen Age*, édition... revue... par G. Hasenohr et M. Zink, *La Pochothèque*, 1992, p. 29a (notice de Sylvie Lefèvre).

30 Pierre Champion date ce *Lay* d'octobre 1424. Voir *Histoire poétique du XV^e siècle*, Paris, 1923, tome I, p. 184.

31 Malgré les promesses de son titre, le poème auquel on va faire allusion n'est en réalité qu'un *dit* de décasyllabes à rimes suivies.

32 A. Piaget et E. Droz datent ce *Lay de Guerre* du début de 1429. Voir : *Pierre de Nesson et ses oeuvres*, Paris, 1925, p. 16.

33 Edition : A. Piaget et E. Droz, *op. cit.*., pp. 47-69.

34 Suivant que la totalité du lai reproduit la disposition des rimes du premier quartier, ou que la seconde moitié de ce «lai» inverse la disposition des rimes de la première moitié (en appliquant le schéma de la strophe d'Hélinant).

35 «Autre couleur de rethorique nommée simple lay est assez usité en oroisons, requestes et loenges» : Jean Molinet, *L'Art de Rhétorique*, § 34, *Simple lay* ; dans E. Langlois, *Recueil d'Arts de seconde rhétorique*, Paris, 1902, p. 241.

Le bailli prisonnier s'essaie à *deviser*³⁶ des maux de la guerre suivant les *états*, dans deux lais successifs³⁷. Pour conventionnel qu'il soit, ce schéma d'analyse - d'une incontestable commodité - permet néanmoins d'apprécier l'originalité de sa réflexion. Le poète évoque successivement : «Mainte eglise», «Noblesse», «Dames», «Maintes femmes», puis, dans la seconde pièce, «Marchans» et «Laboureux»³⁸. On y enregistre une sensibilité particulière au malheur des femmes³⁹ exposées à la détresse, à la violence, à l'avortement : la guerre outrage la faiblesse du statut féminin. Martial d'Auvergne, cinquante ans plus tard, va se montrer préoccupé lui-même par ce thème, dans une *Leçon* de ses *Matines de la Vierge*⁴⁰.

Un autre aspect de cette revue des *états* en temps de guerre est plus intéressant encore. Si le malheur des *dames*, *damoyelles* et *femmes* occupe à lui seul la moitié du premier lai (soit huit vers), dans le second poème, les difficultés des laboureurs en tiennent les trois quarts (neuf vers) :

Laboureux ont du mal foison
 Car ilz n'ont borde* ne maison *chaumière
 Ou ilz se sachent maintenir,
 Ilz ne scevent que devenir,
 Nē ou aller, nē eulx tenir.
 Guerre si est toute prison
 Dont ce quē aux champs peult venir
 Guerre si veult tout detenir
 Et tout happer, c'est venoison.

Insécurité de l'existence, impossible enracinement. Le laboureur en temps de guerre est le contraire du paysan. Son labour, la moisson de ses efforts est perdu. La guerre tue l'enfant à naître comme elle confisque le produit des champs : la fructification, la grâce de la vie lui sont intolérables⁴¹.

³⁶ Vers 1592.

³⁷ Vers 1593-1608 et 1609-1620.

³⁸ Vers 1593, 1597, 1601 et 1605, puis 1609 et 1612.

³⁹ Vers 1605-1608.

⁴⁰ Voir G. Gros, *Martial d'Auvergne et les «Matines de la Vierge»*, Besançon, 1994, pp. 156-159.

⁴¹ Ici encore, on pourrait se référer à l'exemple postérieur de Martial d'Auvergne. Voir G. Gros, *op. cit.*, p. 153-156. Christine de Pizan, déjà, se montrait sensible à la notion de fructification de la terre comme salaire du *labour* (*ibid.*, p. 153). Cultivant le même thème à peu près dans la même période que Jean Régnier, Charles d'Orléans, lui, mentionne les *marchans*, mais n'a pas un mot pour les *laboureurs* : son invocation du *peuple* se situe hiérarchiquement par rapport à la situation des *seigneurs* (voir G. Gros, *Le Poète, la Vierge et le prince*, Saint-Etienne, 1994, pp. 79-103). Ainsi est-il possible qu'en fin de compte on ait à distinguer, dans le traitement poétique de ce thème des *états*, une filière aristocratique et une filière bourgeoise - cette dernière illustrée entre autres par Jean Régnier et par Martial d'Auvergne.

Au coeur de cette partie se succèdent, formant un diptyque, deux *Lays* sur Paix et sur Guerre⁴², complétés d'une pièce brève, encore baptisée *Lay*, un poème charmant et triste, adressé à France la malheureuse. Précisément, il s'agit d'un lai composé sur Paix et d'un lai apostrophant Guerre. Par la forme, les deux poèmes sont des faux jumeaux. Les rimes en sont entièrement féminines: la qualité *imparfaite* de leur timbre (comme on disait alors⁴³) est censée convenir, sans doute, au genre de l'entité à laquelle on s'adresse ou dont on parle. D'autre part, pour l'oeil, ces pièces se ressemblent par leur découpe *layée* justement, leur empilement de vers courts à l'intérieur des quartiers. A les regarder de plus près, ces pièces répondent à la composition suivante: pour la première,

4 x a a a a b b a	a = -ee
7 3 3 3 7 7 7	b = -esse

pour le lai à Guerre,

4 x a a a a b	a = -euse
7 3 3 3 7	b = -yre

La forme est fidèle à la définition *écartelée* du lai traditionnel (dont le maintien ne manque pas d'intérêt, pour l'histoire du genre, vu la date à laquelle Jean Régnier compose). La seconde pièce, par rapport à la première, réduit de deux heptasyllabes la taille du quartier.

La structure procède à un renversement pareil à mi-chemin de chacun des poèmes⁴⁴, pour montrer la malfaisance de Guerre qui, de France, a *chassé*⁴⁵ Paix.

La découpe *layée* sert parfaitement l'intention du poète, partagée entre louange et invective, éloge et protestation. Les vers trisyllabes, dont la succession en triade suggère une impression d'équilibre, appliquent la figure de la *frequentatio*. Ils commencent, au premier lai, à dresser en l'honneur de Paix une liste de qualités composée d'adjectifs d'origine participiale, lesquels redeviennent participes passés régis par les auxiliaires *avoir* (dès que Guerre a pris l'initiative) puis *être* (pour constater le résultat)⁴⁶. S'impose ainsi la conviction que l'état de la France est désormais déplorable.

Au second lai, le poète préfère, toujours dans le petit vers impair, pour décrire la façon d'être de Guerre ou de Paix, le paradigme de l'adjectif qualificatif en *-euse*. Celui-ci est forgé sur le nom exprimant la fonction d'agent («Et chargeuse, Dommageuse, Fourrageuse»)⁴⁷ ou désignant une qualité, bonne ou mauvaise

⁴² Vers 1661-1692 et 1693-1716.

⁴³ Voir E. Langlois, *Recueil d'Arts de seconde rhétorique*, par exemple p. 268.

⁴⁴ Vers 1675 («Mais...»), puis vers 1705.

⁴⁵ Vers 1680, puis vers 1705 («Chassée a Paix l'heureuse...»).

⁴⁶ «Honoree, Bien prisee Et aymee»; «Attrempee, Amasee, Entasee» / «Et oostee, Par emblee, Et chassée»; «Et gastee, Et pillée, Desrobee».

⁴⁷ Il s'agit, au masculin, d'adjectifs dont le suffixe en *-eux* est une variante de *-eur*. *Chargeuse* signifie *pesante*. *Dommageuse* renvoie à *damageor* = *qui cause des dégâts, néfaste*. Quant à *fourrageuse*, féminin de *fourrageur* (adjectif ou nom?), il peut se traduire par: *maraudeuse*. Le *Trésor de la Langue Française* (tome 8, p. 1173a) fait remonter la première attestation de *fourrageur* au sens de *pillard* à 1533: nous en tenons ici un emploi antérieur d'un siècle.

(«Dangereuse, Angoisseuse, Et douteuse» / «La piteuse, Gracieuse, Doulcereuse» / «Ennuyeuse, Furieuse, Ennimeuse⁴⁸»).

Cet effet de contraste dans la qualification, et surtout l'inversion de la structure à mi-chemin de chacun des poèmes, sont propres à imposer, en somme immédiatement, la notion du désordre, du renversement (justement imputable à Fortune!), de la mise à l'envers, sens dessus dessous qui résultent de la guerre.

France (entité féminine encore) est *courtoyse* autant que *Guerre* est *mauvaise* - ces deux adjectifs⁴⁹ riment au début du *Lai* dédié au pays, juste après le «lai de Guerre». C'est que la méditation sur guerre et paix jamais ne s'abstrait de l'état de la France, à laquelle elle conduit toujours. France est douée pour pratiquer la mesure et raison garder⁵⁰ - et par conséquent désireuse de s'épanouir dans la paix⁵¹ dispensatrice d'amour, de douceurs, de plaisirs⁵², de prospérité⁵³ - d'aise à vivre ; mais par là même aussi, France est vulnérable, sitôt que par aventure Fortune jette sur ses terres «Guerre la larronnesse»⁵⁴.

Et Jean Régnier, accusant Fortune d'avoir précipité le royaume en guerre, de déplorer à propos de France :

Destruis en sont tous ses amys,
Et gastee toute sa terre
Que je vis en si bon point mise.⁵⁵

Et d'ajouter, dans la seconde partie du lai composé sur la paix :

France en est deshonnoree,
Et en friche demeuree...⁵⁶

Il avait précisé, dans un lai précédent :

France prent le nom de servage,
C'est grant dommage.
(...)
Car destruit en est maint lignage
De grant parage,
Villes, chasteaux et maint village,
Et maint passage,
Et le surplus en adventure.⁵⁷

⁴⁸ E. Droz propose ici la lecture : Venimeuse.

⁴⁹ Vers 1717-1718.

⁵⁰ Vers 1634-1638.

⁵¹ «Guerre n'est pas sa nourriture», vers 1634.

⁵² A propos de Guerre : «Chassè a Paix l'heureuse, La piteuse, Gracieuse, Doulcereuse Et qui tant est amoureuse», vers 1705-1708.

⁵³ «Car plainè est de richesse Et de tout bien paree», vers 1667-1668.

⁵⁴ *La voleuse* ; vers 1675.

⁵⁵ Vers 1584-1586.

⁵⁶ Vers 1684-1685.

⁵⁷ Vers 1639-1648.

Excuserait-on quelque subtilité philologique à propos de cette *France* en somme débaptisée par la notion de *servage* ? On entend bien l'oxymore (une trouvaille!) - et que liberté, franchises, noblesse, la fleur de l'idée française, sont annihilées par la guerre. Mais la métaphore terrienne, sans doute, n'est pas assez loin pour se refuser la polysémie. *Enservager*, dans les patois du Dauphiné, c'est rendre sauvage⁵⁸ ; même en emploi figuré, le mot laisse transparaître la *selve*, à quoi tend la friche nommée au vers 1685 : *servage* à l'oreille n'est donc pas si loin de *sauvage*. Ce que confirme *a contrario*, dans un lai ultérieur, l'évocation nostalgique de l'activité paysanne :

Les laboureux labouroient,
Ilz couppoient,
Et rompoient,
Acertoient
Les boys et les arrachioient...⁵⁹

Acerter, c'est, par métathèse, *essarter*, c'est-à-dire gagner, sur l'espace boisé, des terres arables. Ce qui n'empêche pas les dictionnaires de la bonne langue médiévale de donner à juste titre, pour *acerter* : *rendre certain, assurer*. On peut entendre, pour la terre, c'est-à-dire en conservant le sens concret du verbe : améliorer sa sécurité tout en civilisant le paysage. Pendant cette interminable Guerre de Cent ans, voilà qu'elle est loin, la «Terre Certaine» de la *Chanson de Roland*, dont les chevaliers français guerroyant en Espagne gardaient l'image au coeur. Voilà comment la guerre est régression, et comment cette notion de *servage* insinue malgré tout le sentiment d'exil en son propre pays. Le poète est bailli. Politiquement, cette malheureuse tutelle de Fortune avec ses séquelles donne à déplorer un immense gâchis. Raison de plus pour chanter la paix à défaut de la vivre.

Plus loin⁶⁰, Paix est révéree, en effet, dans l'unicité de sa perfection. Quel merveilleux lai, d'intention pure, et d'honnête ouvrage sans contention ni quête ostentatoire de virtuosité ! Un hymne à la paix. Le poème est tout d'une rime, féminine comme il se doit. Chacune des stophes, ou, pour sacrifier à la définition

⁵⁸Verbe transitif ; régionalisme phonétique, à partir de *silvaticus*. Il s'applique à des personnes (qu'on dit «sauvages» au sens de «farouches, rebelles, fuyant le commerce de leurs semblables»). Voir *Les Richesses du français régional, Mots du Nord-Dauphiné recueillis à Meyrieu-les-Etangs*, par Jean-Baptiste Martin, Jean Pellet ; Editions du C. N. R. S. (Centre Régional de Publication de Lyon), 1987, p. 87.

⁵⁹ Vers 2032-2036.

⁶⁰ Vers 1905-1924.

⁶¹ Vers 1905-1909.

⁶² «Paix n'a riens que bien n'y affiere Par grant maniere», vers 1918-1919.

⁶³ «Paix est pure, necté et clere Comme verriere», vers 1913-1914.

⁶⁴ «Paix est de gracé aulmosniere Non usuriere», v. 1908-1909 ; «Paix a aucun n'est torsionniere (=tortionnaire) Ne forsonniere (= contraignante ? emportée ?)», vers 1923-1924.

⁶⁵ Vers 3283-3294.

⁶⁶ C'est-à-dire, rappelons-le : construit par *quartiers*.

obsolète déjà du genre, chaque *quartier* comporte un quatrain d'octosyllabes prolongé, *coué* pour ainsi dire, d'un petit vers quadrisyllabique :

Paix est de tous biens tresoriere,
Paix est de joye la portiere,
Paix est de douceur grenetiere,
Paix est de gracè aulmosniere
Non usuriere...⁶¹

L'effet paraît évidemment facile, de cette mise en liste d'épithètes aux suffixes homophones, même si le petit vers vient varier et relever l'énumération par le recours au complément de manière⁶², au comparant⁶³ ou à l'antonyme⁶⁴.

Mais il existe un bonheur à colliger, pour les inscrire, ces titres dont la consonance pareille équilibre à la finale du vers l'anaphore nominale de son commencement.

Pérennité des vertus de la *frequentatio* : il ressort une régularité justement apaisante de cet ordre d'enchaînement au parallélisme parfait. Le rythme en volutes met la diction de l'éloge sur le seuil de l'incantation.

Au demeurant, cette nomenclature des noms féminins d'agent paraît se présenter spontanément dans la poésie dès qu'il s'agit de louer un être ou une entité féminins dont on escompte la bienveillance.

Plus avant dans le *Livre de la Prison*, Réconfort le conteur emploie des épithètes semblables pour peindre la Vierge pardonnant à Théophile :

Neantmoins, il s'advisa arriere
En soy repentant par maniere
De la faulte qu'il avoit faicte,
Et fist doucement sa priere
Envers la Vierge tresoriere
Qui de secours est tant parfaicte.
Mais celle doulcè aulmosniere
Si n'en fut pas rude ne fiere,
Mais fist tant que sa paix fut faicte
Par la douce Vierge tres chiere,
L'ennemy si fist laide chiere,
Car la lettre si fut deffaicte.⁶⁵

Ce récit de la *repentance* et du retour en grâce (spirituel) du clerc fait l'objet d'un douzain *esquartelé*⁶⁶ sur deux rimes, en octosyllabes⁶⁷, de structure au reste fort typique, puisque la strophe se partage également entre la décision du repentir (premier sixain) et le bénéfice de la réconciliation («Mais celle doulcè aulmosniere...», vers 3289)⁶⁸. Les rimes de cette pièce sont féminines. La rime *a*, en

⁶⁷ Cette pièce mériterait de porter dans l'oeuvre le titre de *Lay*.

⁶⁸ Ces remarques de structure s'appliqueraient tout aussi bien au douzain d'Hélinant, de grand usage à l'époque, on l'a vu, comme lai, à la nuance près que le renversement de la situation (manifesté dans la syntaxe par cette phrase commençant par *Mais*) s'y accompagnerait d'un renversement dans la disposition des rimes.

-iere (*arriere / maniere / tresoriere / aulmosniere / fiere* (adjectif) / *chiere* (adjectif) / *chiere* (substantif), reprend des termes qui, à l'exception d'un seul⁶⁹, figurent à la rime du «Lai de Paix», comme pour venir confirmer les limites de l'invention musicale et sémantique de ce poète mineur de Jean Régnier. Mieux, la rime *b*, en -*faicte*, reprend celle du lai d'exhortation qui suit immédiatement le «Lai de Paix»⁷⁰: *faicte, parfaite, deffaicte* procèdent du réemploi.

Reprise n'est pourtant pas faiblesse. C'est que le recours de Théophile à la Vierge a pour fin le recouvrement de la paix. La paix politique est affaire de volonté, d'aspiration à la vérité, comme la paix spirituelle. De Théophile, Jean Régnier dit d'ailleurs : «Mais fist tant que sa paix fut faicte»⁷¹, comme il prône, à propos de la paix en France : «Faisons que par nous se reface Et que plus ne soit contrefaicte (=factice) Ne imparfaicte»⁷². Faut-il poursuivre ce réseau des correspondances qui confondent la Paix et la Vierge dans les qualités de *tresoriere*, *d'aulmosniere*, et continuer de reconstituer cette perception toute médiévale d'analogies pressenties entre la représentation de Marie et la conception de la paix ?

Le «Lai de Paix» de Jean Régnier, apprécié vers à vers, fait aussi penser à la formulation des *devises* mariales préparées au dernier siècle du Moyen Age pour les concours de chants royaux du Puy d'Amiens : ces devises en décasyllabes, leur style de définition s'élabore en vue d'un ajustement à des fonctions d'apposition, d'attribut ou de complément direct, à la fin de la phrase. Par exemple (d'Andrieu Clavel, 1405) : «Porte du ciel, du Fils de Dieu huissiere» ; de Jean Demay (1412) : «Port de salut et de grace homosniere» ; de Jean Haguët (1415) : «Tente de paix, de grace thresoriere» ; de Pierre Daust (1426) : «Du paradis discrete chanceliere» ; de Jean Rosel (1430) : «Chandelier d'or au chierge de lumiere» ; de Guy de Tallemas (1462) : «Lampe rendant en tenebres lumiere»⁷³...

Chaque vers du «Lai de Paix», cependant, affirme façon d'être ou qualité, tandis qu'au Puy picard, la pièce entière se devait de fonder en vérité la sentence préparée pour servir de *palinod*, c'est-à-dire de refrain au chant royal. Richesse et densité n'en caractérisent pas moins l'énumération du bailli d'Auxerre, dont chaque vers, d'ailleurs, pourrait fructifier en inaugurant un poème autonome, suivant une méthode de développement que Jean Régnier ignorait d'autant moins qu'on aimait à la pratiquer en terroir picard, par exemple pour tourner le *fatras possible*.⁷⁴

L'analogie de termes, de tour et de ton, finit par filer une relation ténue, ni factice ni fragile toutefois, entre Paix et la Vierge. A certains égards, Paix fournit l'image profane de la bonté de la Vierge et d'une certaine grâce de vivre - comme, à l'opposé, Guerre agit pour ainsi dire en âme damnée de la France.

Voilà comment, sous la plume de ce bailli, bourgeois d'administration formé puis exerçant comme un clerc, rompu au pragmatisme et probable adepte du réalisme dans la conduite des affaires, l'idéal courtois, à bien des égards confondu

⁶⁹ *Priere*, vers 3286, ne figure pas dans le «Lai de Paix».

⁷⁰ Vers 1925-1945.

⁷¹ Vers 3291.

⁷² Vers 1938-1940.

⁷³ Voir G. Gros, *Le Poète, la Vierge et le Prince du Puy*, Paris, Klincksieck, 1992, pp. 79-97.

⁷⁴ Voir G. Gros, «La passion de la Bourgogne selon Jean Régnier», *Provinces, régions, terroirs au Moyen Age*, Presses Universitaires de Nancy, 1993, pp. 153-166.

encore avec l'idée nationale, n'est plus exalté en termes de volonté de prouesse, mais ressenti plutôt comme un bien perdu, à tout le moins menacé. La sincérité du poète ne tolère pas le doute : l'espérance collective coïncide avec l'espoir intime du prisonnier, comme les affres de son infortune répercutent le déchirement de la guerre. Cet idéal courtois continue de s'exprimer, vivace, mais en termes de nostalgie de l'harmonie sociale et pour ainsi dire de mystique d'une paix à recouvrer, toute intérieure à la personne et circonscrite aux frontières du pays. Dans ce chapitre de «Guerre et Paix», Jean Régnier n'entend au reste garder pour lui ni sa théorie morale de la société, ni sa conception chrétienne du patriotisme, ni l'issue religieuse qu'il envisage pour le conflit politique.

* Morale chrétienne et conseil politique.

L'état de paix est d'abord affaire de souvenir, et la conscience du bonheur, de nostalgie. Le sentiment de l'harmonie se réfugie dans le passé. Ce souvenir nostalgique, ce regret moral se fonde sur le constat du déclin d'une certaine sagesse chrétienne et sur la conviction d'une décadence de la France. Autrefois, c'est-à-dire tout au plus un demi-siècle auparavant (mais comme le temps passe vite, au temps de la Guerre de Cent Ans), France était, pour les souverains de l'Europe, un modèle, incomparable à hauteur de sa générosité :

On a veu que ceulx d'Alemaigne
En Francé au conseil venoient,
Ceulx d'Arragon et ceulx d'Espaigne
De tous pays y acouroient
Et si bon conseil y trouvoient
Qu'on nommoit France la montaigne
Ou tous bons consaulx si estoient,
Et de tous biens estoit compaigne.⁷⁵

Ici encore la structure est éloquente - renforcée par la disposition des rimes : au centre la venue massive et profitable, à partir des horizons mentionnés par les premiers vers, vient justifier à la fin du huitain le prestige acquis par la France. La foi dans la gloire passée du pays et dans la pertinence de ses conseils dévie le propos de la preuve historique à l'argument dialectique. Le souvenir, par l'affirmation irrécusable du témoignage, sert et prépare l'affirmation péremptoire : «On a veu» prend le sens de «On a constaté que»⁷⁶.

Comprenons le mécanisme syntaxique : le verbe de sensation dont on attendait qu'il régît une proposition infinitive commande une proposition complétive : dans les deux cas, la fonction grammaticale de la subordonnée est la même - complément d'objet direct - mais c'est ce verbe *voir* qui, profitant de la nuance d'accompli que lui donne le temps du passé composé, vient déborder la catégorie de la perception pour

⁷⁵ Vers 1541-1548.

⁷⁶ Comparer : «On a veu que ceulx... venoient» (vers 1541-1542) avec : «On a veu les gens... Venir» (vers 1565-1566). D'un côté, la réflexion politique, de l'autre la chronique.

prendre un sens de constat objectif, de spéculation abstraite, alors même que son sujet, le pronom indéfini *on*, passe de l'emploi collectif à la valeur générale. La véracité du rappel historique devient ainsi, par la grâce du style, vérité d'évidence.

La recherche historique permet de restituer les faits ou de fixer certains moments forts de ces relations⁷⁷, qui sont l'entrevue, à Aigues-Mortes en 1367, du duc d'Anjou et du comte de Trastámara, puis la visite au roi de France de l'empereur Charles IV de Bohême en janvier 1378⁷⁸. Ce dernier événement fut assez mémorable pour s'inscrire dans la légende dorée du pays à la recherche du sentiment national, et pour figurer aussi comme un modèle de protocole. La mise en mémoire allait justifier la mise en scène⁷⁹. Les *Grandes Chroniques de France*⁸⁰ commentent avec précision, et pour ainsi dire heure par heure, la réception fastueuse, dont le roi de France honora l'empereur du Saint Empire, son oncle maternel⁸¹, accompagné de son jeune fils Wenceslas de Luxembourg, roi des Romains. Dans l'exemplaire commandé probablement par le roi Charles VII⁸², Jean Fouquet compose, vers 1469, une magnifique série d'enluminures pour illustrer l'épisode⁸³. La dernière des huit miniatures⁸⁴ de ce cycle représente le banquet offert par le roi de France à ses invités, le 6 janvier 1378, en la fête de l'Épiphanie, dans la Grand-salle du Palais de la Cité. L'artiste, en raison de «la conception naturaliste qu'il a de l'espace»⁸⁵, n'a pas relaté les «Grands entremets» qui avaient agrémenté le repas⁸⁶: devant les

⁷⁷ Voir les notes d'E. Droz, *éd. citée*, p. 230.

⁷⁸ Pour justifier quelque peu le tour habituel que Jean Régnier donne à ces rencontres, précisons que l'empereur Charles IV est déjà venu en France treize années plus tôt: il est entré solennellement en Avignon le 23 mai 1365, en présence du duc Jean de Berry son neveu, du duc de Bourbon et de plusieurs autres dignitaires du royaume de France. Voir F. Autrand, *art. cité* (note suivante), p. 93. Pour donner raison à Jean Régnier, les liens de Charles IV avec la France ont d'ailleurs été plus importants qu'on ne croit généralement, dès avant son mariage, puisqu'il a été élevé à la cour de France, et que c'est son parrain le roi Charles IV qui a changé son prénom de Wenceslas en celui de Charles.

⁷⁹ Voir Françoise Autrand, «Mémoire et cérémonial: la visite de l'empereur Charles IV à Paris en 1378 d'après les *Grandes Chroniques de France* et Christine de Pizan», *Une femme de lettres au Moyen Âge*, Etudes autour de Christine de Pizan, Articles inédits réunis par Liliane Dulac et Bernard Ribémont; Paradigme, Orléans, 1995, pp. 91-103.

⁸⁰ Ed. R. Delachenal, *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, 4 vol., Paris, 1910-1920 (SHF).

⁸¹ Rappelons que l'empereur Charles IV était le frère de la reine Bonne de Luxembourg, mère de Charles V.

⁸² Paris, Bibl. Nat., ms. fr. 6465.

⁸³ François Avril, Marie-Thérèse Gousset, Bernard Guenée, *Les Grandes Chroniques de France*, Reproduction intégrale en fac-similé des miniatures de Fouquet. Manuscrit français 6465 de la Bibliothèque nationale de Paris. Philippe Lebaud Editeur, 1987. Pour l'épisode qui nous intéresse, voir plus spécialement pp. 226-227, 234-237, 244-247, 254-257, 264-265 (enluminures et leurs commentaires), 271-273 (texte).

⁸⁴ Fol. 444v°; *op. cit.*, p. 264.

⁸⁵ L'expression est de Marie-Thérèse Gousset; *op. cit.*, p. 264.

⁸⁶ On les voit représentés dans un autre manuscrit des *Grandes Chroniques de France*: Paris, Bibl. Nat., fr. 2813, fol. 473v°; *op. cit.*, p. 263 (photographie de la miniature).

convives, dont l'archevêque de Reims⁸⁷ assis en bout de table à la droite de l'empereur, des acteurs avaient mimé la Prise de Jérusalem par Godefroy de Bouillon⁸⁸.

Tout le cérémonial de cette rencontre a évidemment une signification. Les «Grands entremets» en particulier, qui sont le clou du banquet, appelleraient-ils à la croisade? Christiane Raynaud⁸⁹ a étudié avec précision l'image du manuscrit de Paris, Bibl. nat., fr. 2813: «(...) le temps réel du banquet et le temps du mime se juxtaposent...Le départ de Pierre l'Ermite et la prise de la ville sont célébrés pour rappeler que lors des croisades les rois de France et leurs barons se sont illustrés dans la défense de l'Eglise.»⁹⁰ En somme la cause des croisades faisait dans le passé l'union nationale. Mais il y a plus important, dans les compléments que Christiane Raynaud apporte au commentaire de cette miniature: on y voit (par anticipation ou pour traduire la confiance dans le dessein de Dieu?) un Godefroi de Bouillon déjà couronné; on y remarque aussi le roi d'Angleterre (or Guillaume II le Roux, fils et successeur de Guillaume I^{er} le Conquérant, n'a pas participé à la prise de Jérusalem, si son frère, Robert de Normandie, était de l'expédition).⁹¹ Les «Grands entremets» et l'image de ce manuscrit suggèrent par conséquent, dix-huit ans après le traité de Brétigny et face à l'empereur d'Allemagne, l'entente franco-anglaise sur la cause de la croisade.

En outre, on voit qu'il existe une subtile correspondance - peut-être pas tout à fait fortuite, s'il faut vraiment que cette allusion historique soit passée au crible⁹² - entre la visite impériale de 1378 et l'appel ultérieur de Jean Régnier à la croisade franco-anglaise contre les «Boesmiens»⁹³. Mais, dans ce huitain si riche qui récrit une page prestigieuse du passé national, récurrente est la notion de *conseil*⁹⁴. La

⁸⁷ C'est lui qui, le matin, a célébré solennellement la messe de l'Epiphanie dans la Sainte-Chapelle. Voir F. Autrand, *art. cité*, pp. 96-97.

⁸⁸ Pour un résumé de cette présentation dramatique: «Le spectacle fit donc apparaître successivement le bateau qui portait Pierre l'Ermite et d'où sortirent douze guerriers, reconnaissables à leurs armes, puis «la cité de Jérusalem», avec le Temple et une tour du haut de laquelle un «sarrazin», «en langue arabe crioit la loy». Les croisés montent à l'assaut de la tour et après avoir bousculé les Sarrasins qui roulent à terre de façon comique, ils plantent la bannière de Godefroi de Bouillon au sommet des murs de Jérusalem. On croit reconnaître dans cette mise en scène la main de Philippe de Mézières ou au moins son inspiration.» F. Autrand, *ibid.*, p. 97.

⁸⁹ *La Violence au Moyen Age, XIII^e-XV^e siècle, d'après les livres d'histoire en français*. Le Léopard d'Or, Paris, 1990. In-8°, 355 pages et un cahier iconographique.

⁹⁰ *Op. cit.*, p. 323.

⁹¹ Lettre de Chr. Raynaud à l'auteur de cet article, février 1996.

⁹² Pour reprendre l'image et l'avertissement de Jean Régnier, au commencement de cette partie sur Guerre et Paix (vers 1507-1518)...

⁹³ Sans commentaire, et pour préparer le développement ultérieur sur la croisade, deux indications. D'abord, 1378, l'année de cette visite impériale en France, marque aussi le commencement du Grand Schisme, dont l'autorité politique de l'Eglise n'allait pas sortir consolidée. Ensuite, cette phrase de Josef Macek (*Histoire de la Bohême des origines à 1918*, p. 64), à propos de Charles IV: «Il croit à la destinée de l'Empire considéré comme une formation politique supranationale, étroitement liée à l'Eglise.»

⁹⁴ Le mot apparaît trois fois dans la strophe: vers 1542, 1545 et 1547 (cette fois au pluriel).

France, autorité morale incontestée, y apparaît comme le phare et le sommet de l'Europe, une sorte de Monjoie politique : France la sage. Aussi bien ce lumineux souvenir porte-t-il sur le règne de Charles V, dit justement *le Sage*. Nous ne sommes peut-être pas loin des convictions que formulait Christine de Pizan dans son *Livre des Fais et bonnes meurs du sage roi Charles V*.

Alors France la sage était aussi la douce France. Jean Régnier le montre bien, dans un *Lay*⁹⁵ réussi⁹⁶, de facture complexe, sur les états paisibles d'autrefois. *Clergié* (vers 1995), *Princes* (vers 2009), *Marchans* (vers 2025) et *Les laboureaux* (vers 2032) y sont alternativement invoqués et évoqués, de sorte que les formes verbales de la deuxième et de la troisième personne du pluriel amorcent le jeu phonique des deux rimes en *-iez* et *-oient*. Les petits vers (trisyllabes - les autres sont des heptasyllabes) construisent le rappel du passé en s'appliquant à l'énumération. Leur effet de variété suggère, dans le cas de l'énumération verbale, la liberté d'aller, de travailler ou se distraire, en un mot d'entreprendre à sa guise ; nominale, cette accumulation, par la diversité, traduit l'opulence et le raffinement d'une vie facile éprise de plaisir et de beauté. Ainsi :

Quant en France paix aviez,
Clergié, moult aysë estiez,
Car parmy ses beaux monstiers
Vous alliez,
Et disiez
Voz psaultiers,
Sagement vous conteniez...⁹⁷

Ou encore :

Et dessus ses grans coursiers
Faulcons avoient faulconniers,
Espreviens,
Et lamiers⁹⁸,
Et levriers,
Chiens courans et gros limiers...⁹⁹

Si clercs et princes se distinguaient par un environnement raffiné¹⁰⁰, chacun vivait à sa place, aisément, festivement, sûrement, les clercs occupés aux lectures et services pieux ou adonnés à l'étude, les princes régaland de loisirs plaisants les

⁹⁵ Vers 1994-2038.

⁹⁶ Relevons malgré tout une redite de rime : *conteniez*, dans un emploi réfléchi, vers 2000 et 2026.

⁹⁷ Vers 1994-2000. Voir aussi : «Marchans, bien vous mainteniez, Quant en paix vous conteniez, Vous portiez Voz deniers, Et alliez Seurement ou vous vouliez...», vers 2025-2030.

⁹⁸ Lire, certainement : *laniers*. Le lanier est un oiseau rapace diurne, faucon femelle. Nous sommes encore au registre de la chasse au vol, avant de passer à celui de la vénerie.

⁹⁹ Vers 2017-2022.

étrangers, mais exerçant aussi, par le divertissement de la chasse, «Chevaliers et escuyers»¹⁰¹, les marchands, dans leurs allées et venues, voyant affluer la clientèle, les laboureurs enfin mettant d'autant plus de cœur à l'ouvrage qu'ils ne disposaient pas d'un gain suffisant¹⁰². La stabilité des états sociaux, dans le mirage du passé, donne l'image d'un ordre harmonieux. Ainsi la restauration de la paix passe-t-elle par l'avenir d'un souvenir, comme le confirment sans ambage les premiers vers du *Lay* qui suit ce poème sur le pays d'autrefois :

Pensons a faire revenir
Le temps dont vous faiz souvenir...¹⁰³

Mais ces vers montrent aussi, par l'impératif d'exhortation qui les inaugure, que le retour et le maintien de la paix sont encore affaire de vigilance et de volonté. Le *soin* nécessaire est le rebours de la *noise*. C'est une entreprise collective, exigeant le pardon, la concorde, et répondant comme telle au dessein de Dieu¹⁰⁴. Un peu plus haut, Jean Régnier a montré qu'au *fait* des hommes de bonne volonté pour le rétablissement de la paix correspond le *don* divin transmis par les anges¹⁰⁵. L'action *hic et nunc* pour le bien public reçoit la caution de l'Evangile. Telle est la leçon morale inspirée par la loi chrétienne de l'amour.

L'exhortation à la paix comporte aussi le conseil politique : la réflexion s'assortit de solutions pratiques. En raffinant un peu, on trouverait même les domaines intérieur et extérieur de la politique, ou, si l'on veut, suivant un schéma concentrique, la réconciliation franco-française, la paix franco-anglaise, enfin la question européenne. Le dernier mouvement de cette partie sur Guerre et Paix procède ainsi d'un élargissement, si ce n'est d'une élévation. La caution évangélique amène le poète à rappeler au clergé ses devoirs¹⁰⁶. Le mot de *clergié* assure l'enchaînement du propos avec le *Lay* sur les états d'autrefois¹⁰⁷. Puis la nature du conflit suscite l'idée d'une conciliation des partis opposés, sous le regard de Dieu et par conséquent sous l'égide de la chrétienté, moyennant une union sacrée qui détournerait éventuellement les énergies vers la croisade¹⁰⁸. Le chapitre se termine

¹⁰⁰ «beaulx monstiers», «belle court», vers 1996 et 2009.

¹⁰¹ Vers 2024.

¹⁰² Ainsi comprenons-nous, moyennant une construction parataxique, les vers 2037-2038 : «Tant labouroient volentiers Certes, pas assez n'avoient.» On aurait beau jeu de reprocher à Jean Régnier d'entériner l'injustice sociale.

¹⁰³ Vers 2039-2040.

¹⁰⁴ «Les maulxfaiz passez oublions», «Laissons toutes divisions», «L'ung a l'autre si nous fions», vers 2041, 2045, 2048.

¹⁰⁵ «Faisons que par nous se reface Et que plus ne soit contrefaite Ne imparfaite. . . », vers 1938-1940 ; «Les anges si chantent haultement Et l'eglise pareillement : Gloire es cieulx a la deité Et en terre semblablement, Paix est donnee vrayement A gens de bonne volenté. . . », vers 1946-1951. On comprend que l'exclamation de la joie collective, à la fin du Moyen Age, soit : «Noël!»

¹⁰⁶ «O clergié plain de sapience. . . », vers 1966.

¹⁰⁷ Vers 1994 et suivants.

¹⁰⁸ Vers 2039-2066, puis 2067-2086.

sur une exhortation générale à la paix¹⁰⁹, puis, dans un lai anaphorique, sur une invitation à la prière¹¹⁰.

C'est au clergé, en effet, que Jean Régnier fait le plus opiniâtrement la leçon, dans un *Lay* douzain suivi de deux huitains sur deux rimes¹¹¹. Aurait-il tant à dire sur la déficience des clercs d'Eglise? Il rappelle aux pasteurs la responsabilité qui leur incombe conformément au talent qu'ils ont reçu, à la science qu'ils ont acquise : prêcher suivant la doctrine de l'Evangile¹¹², réparer la discorde entre les princes, se garder enfin de l'avidité, qu'elle prenne les formes de l'ambition ou de la richesse.

En l'occurrence les troubles actuels débordent la question de la paix civile ; Jean Régnier propose roidement une solution pour en finir avec les conflits incessants qui trament ce que nous nommons de nos jours la Guerre de Cent ans :

La voye seroit la premiere
De trouver, par bonne maniere,
Par requesté ou par priere,
Que de trois pars les gens on mande,
A qui la paix on recommande.
Si fera chascun sa demande,
Et qui aura tort, qu'il l'amende,
Sans point tirer le cul arriere.¹¹³

Ainsi faudrait-il, suivant Jean Régnier, trouver le moyen de convoquer les trois partis, à qui l'on fit valoir la paix, et dont on pût examiner les exigences : le fautif n'aurait qu'à réparer son tort - sans se dérober (telle est la signification du dernier vers). Les trois partis ? On comprend : ceux du roi d'Angleterre, du roi de France et du duc de Bourgogne¹¹⁴. Quant à cette instance supranationale dominant la royauté dans une entité qu'unifie malgré tout le christianisme, on ne voit pas qu'elle puisse être autre que la papauté - et peut-être est-ce le pape que désigne ce pronom personnel indéfini de la troisième personne : *on*, par une sorte d'euphémisme de déférence.

¹⁰⁹ Vers 2087-2106.

¹¹⁰ Vers 2107-2122 : «Prions trestous, jeunes et vieulx, Prions Jesus de bien en mieulx, Prions ce doulx roy precieulx... »

¹¹¹ Vers 1966-1977 puis 1978-1993.

¹¹² Le poète recommande de prêcher «Sans donner au peuple audience Et sans mouvoir commun de ville, Car tel chose est trop subtile Pour faire follé aliance», vers 1974-1977. Eugénie Droz (note du vers 1972, p. 231) suggère de voir dans ces vers une allusion à frère Thomas Couette qui, en 1428, par sa prédication dans les villes de la Bourgogne du Nord et de la Picardie, avait donné au peuple des raisons de se soulever ; à Rome, en 1432, reconnu coupable d'hérésie, il fut brûlé. L'allusion rejoint l'enjeu du *Lay* suivant, sur les états d'autrefois : cet hymne au passé, revers d'une déploration du présent, s'entend par rapport à un ordre accoutumé, rassurant par là-même, que la guerre menace de bouleverser. Mais le propos, certes, prend une acuité majeure au regard du risque contemporain de contagion de l'esprit de réforme, l'allusion des vers 1974-1977 le prouve. L'éventuelle propagation de cet esprit donnait certainement à craindre l'incertitude d'un bouleversement social.

¹¹³ Vers 2055-2062.

¹¹⁴ Voir E. Droz, note du vers 2058, p. 231.

Alors, au *Livre de la Prison*, Jean Régnier insère un nouveau *Lay*¹¹⁵ qui fait lucidement la part du feu : l'humeur belliqueuse que le poète enregistre sans la condamner, après tant de justifications évangéliques de la paix, s'habillait sans doute à l'époque d'un reste d'emphase chevaleresque :

Ceux qui voudront faire la guerre,
Soient de France ou d'Angleterre,
Aillent sur les Boesmiens.
La pourront ilz conquister terre,
Et leur salvation acquerre,
Et y faire beaucoup de biens ;
Car Boesmes sont heresiens
Et vallent pis que Suriens.
L'empereur si fait gens requerre
Par tous royaumes chrestiens,
Le pape en absout tous les siens
Et la doit on aller grant erre.

L'analyse de sa forme fait mieux entendre comment le douzain d'Hélinant ici employé se prête à l'expression définitive d'une solution ou d'une résolution. Le premier sixain se compose de deux tercets proposant successivement un projet et ses avantages. Quand au second sixain, il justifie le projet en trois distiques dont les deux derniers confirment la constatation du premier.

Dans ces vers de Jean Régnier, nous serait-il donné de surprendre la préhistoire d'un mythe littéraire ? Bohême, Bohémiens et bohème : quels rêves, quels phantasmes évoque ordinairement l'usage de ces noms ? La bohème... A s'en tenir à l'espace littéraire éveillé de mythes, éventuellement élargi aux conditions de l'éclosion de l'art et d'apprentissage de l'artiste, cette bohème se situe dans la seconde moitié du XIX^e siècle, non sans déborder sur notre époque jusqu'à la brisure de 1914, entre des *Scènes* de Henry Murger¹¹⁶ et tel *Bouquet* de nostalgie montmartroise chère à Dorgelès¹¹⁷.

La Bohême suscite un repérage autrement précis, toutefois sublimé par la magie spéciale qui relève de l'attrait de l'étranger. C'est le centre de l'Europe, exactement la partie occidentale de la République tchèque, à l'est de l'Allemagne et au nord de l'Autriche : un terroir d'une superficie de 52.766 kilomètres carrés, soit un peu moins de deux fois celle de la Normandie.

Région dont l'amateur lointain peut s'émerveiller du cristal, contrée dite des mille châteaux, grands et petits, en marge desquels on peut rêver¹¹⁸ sur fond de

115 Vers 2067-2078.

116 Henry Murger, *Scènes de la vie de bohème* (1848).

117 Roland Dorgelès, *Bouquet de bohème*.

118 Quant aux *Petits Châteaux de Bohême*, que Nerval publie à la fin de 1852 (l'édition, chez Didier, porte la date de 1853), ils renvoient à la série de textes que Nerval vient de publier dans *L'Artiste* en les intitulant *La Bohème galante* : sous chacun de ces titres affleure le souvenir de la *bohème* de 1830. Voir Nerval, *Oeuvres*, éd. H. Lemaître, t. I, Garnier, s. d., pp. 3-4.

paysages romantiques ; au centre Prague s'impose, l'ancienne capitale du royaume de Bohême, ville natale de Kafka, l'auteur du *Château*.

L'onomastique, dans ce passage de Jean Régner, ne suscite aucune rêverie géographique, non plus qu'elle n'esquisse aucun mythe dans l'ordre de la typologie humaine. *Boesmiens* et *Boesmes*, cités dans cet ordre, désignent avant tout les habitants de la Bohême. Toutefois le poète commence par *Boesmiens*, ce qui donne à supposer que ce nom, dès le premier tiers du XV^e siècle, était connu. Les lexicographes¹¹⁹ font remonter la première attestation du mot à 1467, au sens de «membre de tribus vagabondes ou nomades (Tziganes, Romanis) que l'on croyait originaires de Bohême»; on reconnaît dans ce mot un dérivé de *Bohême* par adjonction du suffixe *-ien* formateur d'adjectifs ethniques à partir d'un nom de pays¹²⁰. C'est donc au commencement du troisième tiers du XV^e siècle que naît en France le mythe du bohémien - alors que les tribus errantes en question étaient apparues sur notre sol depuis plusieurs décennies.

Cependant *Boesmes*, que Jean Régner cite en second lieu, était usité dans la langue depuis plus d'un demi-siècle. La première attestation du mot remonterait au *Livre des propriétés des choses* (1372)¹²¹, où Jean Corbechon traduisait par *Boesme* le mot ethnique du latin médiéval *Bohemus*, en lui conservant le sens d'«habitant de la Bohême». Dès la première moitié du XV^e siècle, *Boesme* désigne le membre de tribus vagabondes - comme *Boesmien* à partir de 1467 : acception qui repose sur «un contresens de géographie linguistique», puisque la Bohême, pour ces nomades «venus de la zone entre l'Inde et l'Iran», «ne fut probablement qu'une étape dans leur marche vers l'Ouest»¹²². Bientôt, *Bohême*, qui ne désigne plus ni le Tchèque ni (supplanté par *Bohémien*) le vagabond, s'applique à l'individu menant une vie dérégulée : on le trouve dès 1659 dans les *Historiettes* de Tallemant des Réaux¹²³.

Dans ces vers de Jean Régner, à défaut de surprendre la préhistoire d'un mythe littéraire, peut-être apercevons-nous la naissance d'une connotation péjorative. Si *Boesmiens* et *Boesmes* y désignent bien les habitants de la Bohême, ils n'en évoquent pas moins, contextuellement, les Tchèques hérétiques, précisément hussites : *heresiens*¹²⁴, au vers 2072, est l'attribut de *Boesmes*. Communauté jugée dangereuse non point quant à ses moeurs, autant qu'on sache, mais par rapport à la

¹¹⁹ *Trésor de la langue française*, tome 4, pp. 626b-627a ; Robert, *Dictionnaire historique*, tome I, p. 239a.

¹²⁰ *Trésor de la langue française*, tome 9, pp. 1096-1099.

¹²¹ Voir F. Feugère, dans *Défense de la Langue française*, 1968, n° 45, p. 26.

¹²² Voir M. -A. Lajaunie, dans *Vie et Langage*, 1969, p. 9. Compléter avec Ethnonymus, *Vie et Langage*, 1957, pp. 486-490.

¹²³ Voir R. Arveiller, *Mélanges E. Gamillscheg*, München, 1968, p. 28. Pour désigner l'individu menant une existence marginale, hors des normes, cet exemple, dans une *Lettre* de Madame de Sévigné à sa fille, datée de Vitry, 22 juillet 1671 : «Je vous écris, ma fille, avec plaisir... On pensait à Vitry que ce fût des Bohêmes...».

¹²⁴ Ce terme est rare au XV^e siècle. Ici, il rime opportunément à *Boesmiens*.

norme religieuse, le nom qui la désigne géographiquement s'infléchit dans le sens du jugement de valeur¹²⁵.

Cependant le propos du poète porte sur les troubles qui agitaient le territoire bohême depuis que Jean Hus, condamné par le concile de Constance et livré au bras séculier, avait été brûlé vif le 6 juillet 1415 : l'émotion soulevée en Bohême par le martyr du recteur de Prague allait compromettre la paix civile durant presque deux décennies, et la crise qui s'ouvrait serait l'une des plus importantes de l'Europe médiévale et de la Chrétienté. L'empereur Sigismond¹²⁶, qui voulait mettre un terme à l'agitation en Bohême, obtint du pape Martin V qu'il frappât d'anathème le royaume et publiât à son encontre une bulle de croisade. Une armée tchèque, rassemblée parmi toutes les classes de la société, stationnée à Tabor puis conduite par Zizka de Trocnov, résista victorieusement à la première croisade, en 1420. De même allaient échouer les croisades de 1426, 1427 et 1431. Ce n'est qu'au concile de Bâle, après l'échec de la cinquième croisade, qu'une solution de compromis préparerait le retour à la paix par la concession religieuse (aux *utraquistes*, qui tenaient à la communion sous les deux espèces - *sub utraque specie*) et la réconciliation politique. Cependant cette longue épreuve, qui devait affermir la conscience nationale de la nation tchèque, pouvait être vue, à l'extérieur de la Bohême et de l'Empire, comme un danger politique et religieux dont la propagation risquait d'ébranler les valeurs et l'unité de l'Europe entière.¹²⁷

Le douzain qu'on a lu précédemment est à cet égard éloquent. Envisagée à bonne distance par la lecture, surtout plus de cinq cents ans après, la guerre

¹²⁵ Vaillant, c'est-à-dire Pierre Chastellain, dit Vaillant, au dernier couplet d'un rondeau composé sur l'allégorie des « amoureux de l'observance », et pour cette raison conservé parmi les oeuvres de Charles d'Orléans : « Pis suis que Boesme n'Yndien ; L'ordre veil lesser sans doutance Des amoureux /de l'observance/. » (Charles d'Orléans, *Poésies*, éd. Pierre Champion, II, p. 352, *Rondeau CVII*). Ce poème a été écrit dans les années 1454, soit une bonne vingtaine d'années après le *Livre de la Prison* de Jean Régnier. *Boesme* y désigne sans doute le membre de tribus vagabondes, le *bohémien* moderne, ce que confirmerait en un sens Yndien. Il n'est toutefois pas exclu d'y voir, à cause du jeu sur l'ordre de l'observance, l'*hérétique* : Pierre Champion l'a bien senti, qui, dans son *Index des noms*, suggère à propos de *Boesme* : « paraît avoir le même sens que *bougre* » (*op. cit.*, p. 612a). *Bougre*, qui signifie au moins *hérétique*, est aussi un nom ethnique (de *Bulgarum*) qui, plus anciennement que *Boesme*, a été altéré par un jugement de valeur.

¹²⁶ Sigismond (1368-1437) est le second fils de l'empereur Charles IV. Il devient roi de Bohême après la mort de son frère Venceslas (16 août 1419). Ayant approuvé la condamnation de Jean Hus et fort occupé, de 1421 à 1431, par la lutte contre les Hussites, il ne peut faire son entrée dans Prague qu'en 1436. Le pape ne l'a couronné empereur que le 31 mai 1433. Dans les années 1416-1417, il s'est allié au roi d'Angleterre et a déclaré la guerre à la France, sans suite.

¹²⁷ Pour une présentation moins succincte et plus circonstanciée des faits et de leurs conséquences, voir : Victor-L. Tapié, *Monarchie et peuples du Danube*, Fayard, 1969 (*L'histoire sans frontières*), pp. 32-39 ; importante bibliographie raisonnée sur la question, note 11 pp. 445-446. Voir aussi Josef Macek, *Histoire de la Bohême des origines à 1918*, Préface de Robert Mandrou, Fayard, 1984, pp. 77-124 ; du même auteur, *Jean Hus et les traditions hussites*, Paris, Plon, 1971 (*Civilisations et mentalités*). On trouve des cartes des opérations militaires et un plan de Prague à la fin de l'ouvrage de Jean Boulier, *Jean Hus*, Éditions Complexe, 1958 (*Le Temps et les Hommes*).

extérieure en Europe centrale apparaît comme une solution différée, un compromis entre l'humeur belliqueuse de quelques-uns et la nécessité pour tous de la paix en deça. Jean Régnier n'use pas du mot de *croisade*, mais la définition s'y en trouve, celle d'une expédition militaire au service d'une politique justifiée par la foi¹²⁸. De prime abord, on ne saurait trop décider si le bailli prisonnier, et chrétien, proclame sincèrement un idéal chevaleresque, propose loyalement un programme politique, ou s'il présente cyniquement l'intérêt matériel d'une aventure militaire. La relative indétermination du pronom démonstratif qui ouvre la séquence («Ceux qui...», vers 2067), et le sens à donner à ce terme pluriel de *biens* (vers 2072) - profits à réaliser¹²⁹, semble-t-il, plus que bienfaits à dispenser (et a fortiori hauts faits à tenter) feraient plutôt pencher pour la dernière hypothèse. Dans ce cas, l'affirmation du gain promis ferait l'objet d'une formulation presque vulgaire en sa brutalité («... y faire beaucoup de biens», vers 2072). Il n'est d'ailleurs pas impossible que Jean Régnier éprouve quelque mépris pour le réalisme robuste, un peu court, du conquérant drapé dans l'étendard de la religion. A moins qu'il ne se contente tout simplement de reproduire les stipulations de quelque bulle papale de croisade, sans trop en discuter la teneur¹³⁰. En somme la pensée politique du bailli bourguignon sur l'Europe centrale ne brillerait pas par sa singularité¹³¹. Quoi qu'il en soit, présentée de cette manière, l'entreprise serait donc tout bénéfique, puisque la *salvation*, c'est-à-dire le salut éternel, se trouve dans ces vers enchâssée comme une certitude entre la promesse de conquête territoriale¹³² et son cortège d'acquêts.

Jean Régnier prisonnier ne se détourne pas, comme on voit, des graves questions qui agitent l'actualité. Son journal poétique comporte l'esquisse d'un Discours sur les misères de ce temps, complétée d'un traité sur Guerre et Paix. Le

¹²⁸ A cet égard, la strophe qui suit ce *Lay* (vers 2079-2086) est on ne peut plus éclairante : «La guerre si est honorable A soy combatre pour la foy, Et a l'ame tres prouffitable En soutenant la bonne loy De Jesus, qui est nostre roy. Telle guerré est moult notable ; Chascun face paix par arroy Pour faire guerre veritable. »

¹²⁹ *Biens*, au sens matériel, s'affirme dans la langue dès la seconde moitié du XIII^e siècle : voir *Le Robert, dictionnaire historique*, I, p.217a ; Godefroy, VIII, pp.322c-323a (exemples).

¹³⁰ «Quiconque prenait part à l'expédition avait le droit de s'emparer des biens des hérétiques et une rémission exceptionnelle des péchés était accordée à tous par le pape. » J. Macek, R. Mandrou, *op. cit.* , p. 102.

¹³¹ E. Droz précise (note du vers 2069, p. 231) qu'en 1428, Guillebert de Lannoy avait rédigé un avis sur la croisade, ce qu'il refit l'année suivante.

¹³² Dans ce douzain où figurent, à la rime, des composés préfixaux de *querre* (*acquerre* et *requerre*, vers 2071 et 2075), et alors que *conquerre* était bien entendu connu depuis une date ancienne, et *conquerir* usité depuis le XIV^e siècle (voir *Trésor de la Langue Française*, 5, p. 1362b), le poète emploie, au vers 2070, l'expression *conquister terre*. Du point de vue morphologique, *conquister*, formé sur *conqueste*, est en somme un déverbal de déverbal, en usage, d'ailleurs, dans la langue, depuis le deuxième tiers du XII^e siècle. Il n'est pas impossible que Jean Régnier sacrifie en l'occurrence au jargon militaire. Mais la formulation choisie traduit de façon redondante pour le moins la notion de conquête territoriale.

bailli ne cesse d'y exercer son talent d'écrivain, par la recherche d'une forme où la rhétorique «seconde», en vers, serve au mieux la pertinence du propos. Le retour à la subjectivité, qu'impose l'épreuve de l'incarcération et de la mise à rançon, avec la hantise de la souffrance et la crainte permanente de l'avenir, n'empêche pas le recours à cette parole d'autorité qui authentifie l'engagement politique. Jean Régnier s'inclut par là dans une lignée qui, à partir de Guillaume de Machaut, comprend entre autres les grands exemples d'Eustache Deschamps et de Christine de Pizan¹³³. Peut-être n'allait-il pas de soi, sans un certain courage, d'oser en prison, de toute façon sous surveillance, s'inquiéter de ces problèmes. Faut-il imaginer discussions et entretiens dans la tour beauvaisienne de Beauvisage? et comment mesurer l'audience de l'oeuvre dans cette phase de son élaboration? Toujours est-il qu'une voix rejoint le chœur des écrivains engagés, pour prôner, entre autres, la croisade¹³⁴: elle est sensible à la décadence des choses, au rêve déchu d'une France qui fût restée sage et douce. C'est probablement dans cet avis désabusé, ce désenchantement du regard sur le temps comme il va qu'il faut chercher la nécessité qui relie cette partie sur Guerre et Paix à la cohérence d'ensemble du *Livre de la Prison*.

Gérard Gros

¹³³ Voir par exemple, au recueil déjà cité *Une femme de Lettres au Moyen Age - Etudes autour de Christine de Pizan*, S. Pagot, «Du bon usage de la compilation et du discours didactique: analyse du thème «guerre et paix» chez Christine de Pizan», pp. 39-50; Cl. Gauvard, «Christine de Pizan et ses contemporains: l'engagement politique des écrivains dans le royaume de France aux XIV^e et XV^e siècles», pp. 105-128; dans *L'Hostellerie de Pensée - Etudes sur l'art littéraire au Moyen Age offertes à Daniel Poirion...*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995; E. Hicks, «Une femme dans le monde: Christine de Pizan et l'écriture de la politique», pp. 233-243.

¹³⁴ Au XVI^e siècle encore, Ronsard, dans son *Exhortation pour la paix* (1558), mais vers l'Orient méditerranéen...